

Le communiqué du Conseil des ministres du 23 janvier 2019

Le Président Macky SALL a réuni le Conseil des ministres, mercredi 23 janvier 2019 à 11 heures, au Palais de la République.

A l'entame de sa communication, le Chef de l'Etat remercie et félicite les populations sénégalaises, celles des régions de Kaolack, Fatick, Sédhiou, Kolda et Ziguinchor pour leur mobilisation exceptionnelle et leur accueil chaleureux lors des cérémonies de réception des navires de dragage, d'inauguration du Pont de la Sénégambie, de la route Joal - Samba Dia - Djifer, de l'autoroute AIBD-Thiès – Mbour, de la station de traitement et d'épuration des eaux de Joal et du lancement des travaux de l'autoroute Mbour- Fatick- Kaolack.

Revenant sur l'inauguration du Pont de la Sénégambie, le 21 janvier 2019, la consolidation du processus de désenclavement intégral et de développement durable de la Région naturelle de Casamance, le Président de la République félicite et remercie, à l'occasion de cet évènement historique, son homologue gambien pour son engagement déterminant et la Banque africaine de développement (BAD) pour son soutien décisif à la réalisation de cet ouvrage moderne

Outre son impact attendu sur le développement et le désenclavement de la Région de Casamance, le Pont de la Sénégambie contribue au renforcement de l'intégration sous régionale et des liens séculaires entre le Sénégal et la Gambie par une meilleure circulation des personnes et des biens.

Par ailleurs, appréciant la 7ème revue du Programme ISPE et la validation internationale des performances économiques du Sénégal, le Chef de l'Etat indique que le Conseil d'Administration du Fonds Monétaire International (FMI), réuni le mardi 15 janvier 2019 a approuvé les rapports sur la septième revue du programme économique et financier appuyé par l'ISPE, saluant ainsi l'achèvement et la bonne mise en œuvre du programme ainsi que les performances macroéconomiques réalisées par le Sénégal, notamment une croissance soutenue, une faible inflation et une réduction continue du déficit budgétaire.

Ainsi, le Président de la République rappelle au Gouvernement son attachement à la mise en œuvre efficiente et diligente des réformes au cours de la phase I du Plan Sénégal Emergent (PSE) et l'exhorte à continuer dans ce sens dans le cadre de la phase II du PSE pour relever les défis structurels.

Appréciant le développement de l'économie maritime et l'accélération de la mise en œuvre de la stratégie portuaire nationale, le Chef de l'Etat se félicite de la réception de la batterie de cinq navires de dragage acquis par l'Etat du Sénégal avec le concours de la République de Corée à travers l'exécution intégrale du Projet d'infrastructures et d'équipements maritimes (MIEP) et remercie ce pays ami pour sa coopération dynamique et exemplaire.

En outre, le Président de la République magnifie le lancement des travaux de modernisation du Port de Kaolack, une infrastructure dont le fonctionnement optimal va, d'une part, contribuer à la valorisation significative des potentialités du Pôle économique Sine Saloum et d'autre part, accueillir la

complémentarité des infrastructures maritimes ainsi que le renouveau et l'attractivité des ports du Sénégal.

Poursuivant sa communication autour du succès de la troisième édition de la Conférence internationale sur l'émergence de l'Afrique que tenue à Dakar, du 17 au 19 janvier 2019, avec la participation remarquable de plusieurs chefs d'Etat et de Gouvernement, mais aussi de nombreux dirigeants d'organisations internationales et du secteur privé continental et mondial, le Chef de l'Etat remercie l'ensemble des participants pour leur présence et la qualité des débats et recommandations sur le thème : « Emergence, Secteur privé et Inclusivité ».

A cet égard, le Chef de l'Etat demande au Gouvernement de prendre toutes les dispositions, en relation avec les organisations d'investisseurs et d'opérateurs privés, pour une mise en œuvre adéquate des conclusions de la Déclaration et du Plan d'actions, issus de la troisième Conférence sur l'Emergence de l'Afrique.

Le Chef de l'Etat a terminé sa communication par le suivi de la coopération et des partenariats et par son agenda.

Le Premier ministre a adressé, au nom du Gouvernement, ses vives félicitations au Chef de l'Etat pour le succès de l'inauguration du Pont de la Sénagambie, de l'autoroute AIBD – Thiès – Mbour, le lancement des travaux d'infrastructures routières et de transport avant de rendre compte de sa participation, au nom du Chef de l'Etat, à la Conférence régionale sur le Waqf, tenue à Conakry le 16 janvier 2019. Il a ensuite rendu compte de la coordination des activités gouvernementales.

Le ministre des Affaires étrangères et des Sénégalais de l'Extérieur a fait le point de la situation sous régionale, africaine et internationale.

Le ministre de l'Economie des Finances et du Plan a fait le point de la conjoncture économique nationale et internationale.

Le ministre de l'Agriculture et de l'Equipement rural a rendu compte du déroulement de la campagne de commercialisation arachidière.

Au titre des textes législatifs et réglementaires, le Conseil a examiné et adopté :

- le projet de loi autorisant le Président de la République à ratifier l'Acte additionnel à l'Accord de coopération Inter-Etats portant sur le développement et l'exploitation des réservoirs du Champ Grand-Tortue / Ahmeyin et relatif au régime fiscal et douanier applicable aux sous-traitants entre la République islamique de Mauritanie et la République du Sénégal, signé le 21 décembre 2018, à Nouakchott ;

- le projet de loi d'orientation sur la répartition des revenus tirés de l'exploitation des

- le projet de décret portant création du Centre de Formation judiciaire (CFJ) et fixant ses règles d'organisation et de fonctionnement

Au titre des mesures individuelles, le Président de la République a pris les décisions suivantes :

- Monsieur Gana SENE, Inspecteur de l'Education préscolaire, précédemment Inspecteur d'Académie de Dakar, est nommé Inspecteur d'Académie de Pikine-Guédiawaye, en remplacement de Monsieur Seyni WADE, admis à faire valoir ses droits à une pension de retraite ;
- Madame Adiara Diagne SY, Professeur d'Enseignement secondaire principal de classe exceptionnelle, précédemment Proviseur du Lycée Ahmed FALL de Saint-Louis, est nommée Inspecteur d'Académie de Dakar, en remplacement de Monsieur Gana SENE, appelé à d'autres fonctions ;
- Monsieur Aboubacry Sadikh NIANG, Inspecteur de l'Enseignement élémentaire, précédemment Secrétaire général de l'Inspection d'Académie de Pikine-Guédiawaye, est nommé Inspecteur d'Académie de Kaffrine, en remplacement de Monsieur Maba BA, admis à faire valoir ses droits à une pension de retraite.

Le Secrétaire général du Gouvernement,

Porte-parole